



CAPD du vendredi 23 mars 2018

Déclaration SE-Unsa 34

Monsieur le Directeur académique
Mesdames, Messieurs,

La circulaire Mouvement est parue hier, jeudi 22 mars. Le SE-Unsa regrette que, comme vous l'aviez annoncé en CAPD, cette dernière n'ait pas été communiquée en amont aux organisations syndicales pour avis. A un jour près, il aurait également été appréciable que la règle élémentaire qui veut que la circulaire Mouvement soit présentée pour avis en CAPD avant d'être publiée, soit respectée.

Le SE-Unsa comprend donc qu'à l'instar du gouvernement en place depuis bientôt un an, le dialogue social demeure à l'état de concept y compris à l'échelle départementale. Pire, on le prône sans aucune volonté réelle de le mettre en place. A moins qu'il ne s'agisse là que d'une question de confiance...

Quoiqu'il en soit et après lecture attentive, le SE-Unsa vous remercie d'avoir donné une suite favorable à sa proposition de simplification de la procédure d'affectation des dispositifs dédoublés, pis-aller tant la mise en place de ce dispositif sous forme de PEP demeure complexe voire parfois injuste.

Bien que les règles de priorités proposées par le SE-Unsa n'aient pas été celles finalement retenues, la procédure sera tout de même plus claire pour nos collègues. A la condition que vos services les informent de ce changement de procédure, la fiche de pré-positionnement étant désormais caduque.

Le SE-Unsa vous demande donc très officiellement, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir vous assurer que l'ensemble des personnels concernés recevra bien l'information de son administration concernant son obligation de participation au Mouvement tout comme l'ensemble des personnels touchés par une mesure de carte scolaire.

Nos collègues souhaiteraient également qu'à l'avenir ces courriers soient plus clairs, moins lacunaires et les destinataires mieux ciblés. En effet, de nombreux collègues TR ZIL REP+, TRS, TR Brigade n'exerçant pas sur un dispositif dédoublé... ont reçu la fiche de pré-positionnement ainsi que les rappels. Parfois avec l'agréable surprise de pouvoir bénéficier d'une priorité à laquelle, bien entendu, ils ne peuvent prétendre.

Autre point sensible, l'attribution des bonifications au titre du handicap. Le SE-Unsa, s'il ne peut donner d'avis d'ordre médical sur ces situations, constate que le nombre de refus est en très forte augmentation sans raison, à première vue, apparente. L'an dernier, 25 refus sur 91 demandes. Cette année, 55 refus sur 103 demandes. On passe donc d'un taux de 28% de refus à 53% !

Seuls 2 PES (sur 13 demandes) obtiennent la bonification. Le SE-Unsa rappelle que la quasi-totalité de ces collègues bénéficie d'une RQTH délivrée par la MDPH et qu'un tel écart ne s'explique que par la différence d'appréciation d'une personne, en l'occurrence le médecin de prévention.

Le SE-Unsa ne jette pas la pierre au Dr Varricchione, mais il dénonce cet état de fait. Nos collègues doivent pouvoir prétendre à une égalité de traitement de leur dossier et de leur situation médicale quel que soit le médecin de prévention. C'est d'ailleurs pour cela que la procédure d'attribution de

bonifications a tant de fois été remaniée et critériée. Le SE-Unsa invite les collègues fragilisés à contacter le Dr Varricchione afin qu'une explication leur soit donnée et éventuellement leur situation réétudiée si le Médecin le jugeait nécessaire.

Enfin, le SE-Unsa constate que la circulaire de départ en formation CAPPEI est sortie extrêmement tardivement rendant impossible l'étude des départs en formation ce jour. Le SE-Unsa 34 demande à ce que les enseignants retenus soient informés dès le 3 avril afin de pouvoir faire leur mouvement en toute connaissance de cause.

Malgré ces habituels dysfonctionnements, le SE-Unsa tient à remercier Madame la Secrétaire Générale, Monsieur l'IEEN Adjoint ainsi que les services de la gestion collective pour leur écoute constructive lors du dernier groupe de travail et la qualité des échanges. Ainsi, le SE-Unsa 34 note avec satisfaction que plusieurs de ses demandes ont bien été prises en compte dans l'intérêt des collègues et il espère sincèrement que les années à venir permettront de poursuivre ces évolutions positives et nécessaires dans l'intérêt de tous.

Jean-Robert BIGGIO
Secrétaire Départemental